

**Administration communale
Les Chancelles 40B
2887 Soubey**

AVIS OFFICIEL N°2026-05

SEANCE D'INFORMATION **PROJET REMPLACEMENT DE CONDUITES D'EAU ET INTERCONNEXION**

Le Conseil communal organise une séance d'information et de questions qui aura lieu avant l'assemblée communale du 22 septembre 2026 de 19h30 à 20h00 à la maison de œuvres.

ASSEMBLÉE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE **MARDI 22 SEPTEMBRE 2026 À 20H15** **A LA MAISON DES ŒUVRES**

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.*
2. Prendre connaissance et voter un crédit de CHF 1,2 Millions pour le renouvellement des conduites d'eau potable et l'interconnexion avec le réseau du Clos du Doubs et donner compétence au Conseil communal pour trouver des donateurs et consolider le crédit.
3. Statuer sur la demande de droit de cité communal présentée par Madame Céline Thiévent, citoyenne d'Attiswil BE.

* Le procès-verbal de la dernière assemblée est à disposition au secrétariat communal et sur le site Internet.

ELAGAGE DES ARBRES, HAIES VIVES ET BUISSONS

Conformément à la Loi sur les chemins, aucune branche ou buisson ne doit encombrer le gabarit d'espace libre des routes et chemins publics. L'espace réservé au trafic doit déborder au minimum de 50 cm les limites de la chaussée et comporter une hauteur d'au moins 4.50 m. Les buissons ne doivent pas diminuer la visibilité aux croisements et dans les courbes.

Lorsque le propriétaire néglige d'élaguer à temps ses arbres, buissons et cultures, en hauteur et en largeur, ces travaux sont exécutés ou ordonnés à ses frais par l'autorité compétente.

Par conséquent, nous rendons attentif les propriétaires bordiers des routes et chemins publics à ces prescriptions et les prions par cette publication à effectuer leurs travaux d'élagage avant le **31 octobre 2026**, faute de quoi la taille sera sous traitée aux frais des propriétaires privés.

RAPPEL
RAMASSAGE DE LA FERRAILLE ET DES GRANDS CASSONS COMBUSTIBLES
Samedi 24 octobre 2026 de 09h30 à 11h00

PROJET DE CABANE FORESTIERE

La Société d'embellissement de Soubey a dû abandonner le projet de cabane forestière. Le Conseil communal souhaite aujourd'hui savoir si les habitants du village désirent que ce projet soit repris. Dans un premier temps, une commission serait créée pour reprendre le projet, le préciser et établir son budget.

L'objectif serait ensuite de présenter à la population un projet finalisé accompagné d'un budget lors d'une Assemblée communale, afin que celle-ci puisse prendre une décision finale quant à sa réalisation.

Avant de mettre en place cette commission, le Conseil communal souhaite donc connaître l'avis de la population. Nous vous invitons à remplir le coupon ci-dessous et à le déposer de manière anonyme dans la boîte aux lettres communale jusqu'au **31.10.2026**.

Meilleures salutations

Le Conseil communal

✂-----

Coupon-réponse – Projet de cabane forestière

Souhaitez-vous que le projet de cabane forestière soit repris et qu'une commission soit créée afin de poursuivre sa réflexion, d'élaborer un projet et un budget qui seraient ensuite présentés lors d'une Assemblée générale pour une décision finale ?

☐ OUI, je souhaite que le projet soit repris et qu'une commission soit créée.

☐ NON, je ne souhaite pas que le projet soit repris.